



Pour renforcer sa souveraineté énergétique et sortir des énergies fossiles, la Ville de Paris accélère sa production locale d'énergies renouvelables

Ce 11 juillet, la Ville de Paris a inauguré une nouvelle centrale photovoltaïque installée sur le toit du réservoir des Lilas, exploité par Eau de Paris. Cette installation couvre une surface de 1 100 m², équivalente à celle d'une piscine olympique, et comprend 656 panneaux solaires d'une puissance totale de 291 kWc. Ce projet exemplaire contribue à renforcer la souveraineté énergétique de la régie, tout en préservant le prix de l'eau pour les usagers. Dix ans après les objectifs fixés par l'Accord de Paris, et dans le cadre de son nouveau Plan Climat adopté en novembre 2024, la capitale s'appuie sur trois leviers majeurs pour accélérer sa transition énergétique et atteindre l'utilisation de 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050 : la géothermie, la récupération de chaleur fatale et le développement de l'énergie solaire.

Une nouvelle centrale solaire inaugurée sur le réservoir des Lilas d'Eau de Paris

Ce projet, entièrement financé par Eau de Paris, permet de couvrir la consommation électrique annuelle d'environ 140 habitants. Près de 15 % de l'électricité produite est directement utilisée sur place pour faire fonctionner les pompes du réservoir. Le reste est injecté dans le réseau public, afin d'alimenter d'autres consommateurs.

La centrale photovoltaïque des Lilas s'inscrit dans une démarche globale de développement des énergies renouvelables chez Eau de Paris. La régie exploite déjà, sur ses 24 centrales, l'énergie solaire avec des installations sur les usines de potabilisation d'Orly et de L'Haÿ-les-Roses, l'énergie hydraulique grâce au centre hydroélectrique de Vernou-la-Celle-sur-Seine, ainsi que la chaleur géothermique via la centrale de Clichy-Batignolles. Ces différentes installations permettent aujourd'hui de couvrir 18 % des besoins énergétiques d'Eau de Paris.

Cette centrale produit une électricité propre et décarbonée. Sa conception a également intégré une réflexion soignée sur l'intégration architecturale et paysagère, afin de préserver la biodiversité du site.



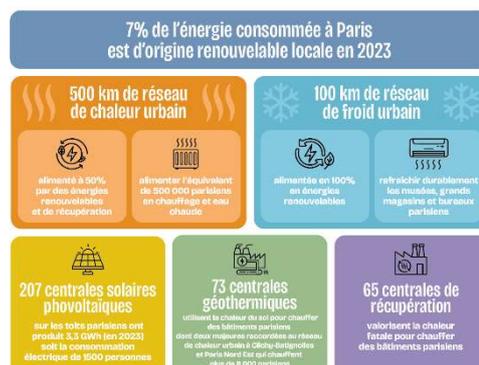
Illustration : centrale PV des Lilas
Crédit Eau de Paris

Dans la continuité de l'Accord de Paris, la Ville de Paris engagée dans la transition énergétique

Il y a dix ans, la Ville de Paris a marqué une étape majeure dans la lutte contre le dérèglement climatique en accueillant la conférence des Nations Unies lors de laquelle 195 pays ont adopté un accord historique. Pour la première fois, la communauté internationale s'est engagée à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle. Atteindre cet objectif impose une sortie progressive des énergies fossiles, principale source mondiale d'émissions de gaz à effet de serre.

Consciente de cet enjeu, la Ville de Paris s'est engagée pleinement depuis plusieurs années dans cette transition énergétique. Adopté en novembre 2024, son Plan Climat fixe une ambition claire : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, grâce notamment à une réduction de moitié de la consommation énergétique, à l'utilisation de 100 % d'énergies renouvelables, et à la production locale de 20 % de cette consommation à partir d'énergies renouvelables parisiennes.

Ces dernières années, la Ville de Paris a démontré qu'il était possible de produire localement des énergies renouvelables, même sur un territoire dense et riche en patrimoine. Géothermie, énergie solaire, récupération de chaleur fatale : les projets se sont multipliés, avec des résultats concrets.



Une production locale amenée à s'intensifier dans les prochaines années

Chaleur renouvelable : exploiter le potentiel de la géothermie et de la chaleur fatale

Peu visible mais abondante, la géothermie utilise la chaleur naturelle du sous-sol. Le bassin parisien dispose d'un potentiel géothermique exceptionnel, avec plusieurs nappes d'eau chaude accessibles à différentes profondeurs. Selon le Bureau de recherches géologiques et minières, la géothermie pourrait couvrir 3 500 GWhs de consommation de chauffage sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, soit l'équivalent des besoins de 630 000 habitants. La Ville de Paris prévoit de mobiliser largement cette ressource locale pour accélérer la sortie des énergies fossiles et développer la production d'énergies renouvelables. En 2026, nous chaufferons et rafraîchirons des crèches comme dans le 14^e à Pernetty, ou encore dans le 11^e à Duranti avec de la géothermie de surface. Par ailleurs, de nombreuses activités urbaines parisiennes génèrent de la chaleur dite « fatale » : eaux usées, datacenters, métro, réseau de froid, etc. La Ville valorise cette énergie pour chauffer des bâtiments et compte accélérer cette dynamique. Sur le modèle de la Mairie du 11^e arrondissement, où le chauffage est assuré grâce à un système de récupération de chaleur en égout, la Ville porte un projet mixte dans le quartier de la Chapelle qui combine géothermie de faible profondeur et récupération de chaleur en égout pour une production annuelle de 2,1 GWhs. Il permettra de couvrir les besoins énergétiques de six établissements municipaux — crèche, piscine, école, centre culturel, centre sportif et bibliothèque — avec deux tiers d'énergies renouvelables et de récupération, tout en réduisant les émissions de CO₂ de 76 %. La mise en service est prévue pour fin 2027.

Le solaire, un potentiel encore largement sous-exploité

Les toits parisiens représentent une ressource solaire importante. Selon l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), ce potentiel pourrait atteindre 1 500 GWhs par an, soit l'équivalent de la consommation de 270 000 habitants. Ce gisement, encore peu exploité, peut faire de Paris une véritable « ville solaire ».

Avec le déploiement du programme « Energiesculteurs », 15 centrales solaires ont vu le jour sur des bâtiments municipaux. La Ville de Paris et ses partenaires accélèrent avec le lancement d'une deuxième saison sur 32 toitures : le gymnase Maryse Hilsz dans le 20^{ème} (230kwc), la Bibliothèque Buffon dans le 5^{ème} (60kwc) ou le collège Georges Braque dans le 13^{ème} (37kwc) seront équipés de panneaux photovoltaïques.

Parmi les initiatives en cours, la collaboration de la SEM Axe Seine Energies Renouvelables (SEM ASER) avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) permettra de solariser des logements sociaux. Dans le cadre d'une première phase, huit immeubles ont déjà été identifiés pour une production estimée à 1,8 GWh par an, soit la consommation électrique de 820 habitants. Les logements sociaux représentent 25 % du parc parisien, constituant ainsi un gisement important.

Par ailleurs, l'Agence Parisienne du Climat (APC), acteur clé de la transition énergétique des logements, accompagne les copropriétaires dans la solarisation des toits. Dans le 13^e arrondissement, le quartier Croulebarbe voit la création d'une première communauté d'énergie renouvelable solaire et citoyenne, soutenue par l'APC. Les centrales solaires des copropriétés engagées, ainsi que celle installée sur les toits de la Manufacture des Gobelins, produiront environ 800 MWh par an, couvrant la consommation électrique de 350 habitants.



*Illustration : Centrale photovoltaïque sur le toit du gymnase Emile Anthoine
Crédit Guillaume Bontemps / Ville de Paris*

SEM Axe Seine Énergies renouvelables

Fruit d'une collaboration entre les métropoles de Rouen, Le Havre, la MGP, la Ville de Paris ainsi que la Banque des Territoires et Energie Partagée, la SEM Axe Seine Energies Renouvelables a pour cœur de métier, depuis 2022, de développer et financer des projets de production d'énergies renouvelables. Par ses compétences techniques et financières, la SEM est en mesure d'accompagner les acteurs publics et privés pour accélérer le déploiement de projets d'énergie renouvelable d'envergures sur le territoire.

Réseau de chaleur : une transition énergétique engagée

Le réseau de chaleur parisien est déjà alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération, issues notamment de la valorisation des déchets, de la géothermie, de la biomasse et du biogaz. Grâce à ce système, plus de 300 000 tonnes de CO₂ sont évitées chaque année. Le renouvellement du contrat de concession, actuellement en cours, constitue une étape décisive pour dessiner le futur mix énergétique du réseau. Le schéma directeur couvrant la période 2020-2050 fixe un objectif clair : accélérer le verdissement du réseau pour atteindre 75 % d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2030, puis 100 % en 2050. Pour y parvenir, une nouvelle Société d'économie mixte à opération unique prendra le relais du concessionnaire actuel à partir du 1er janvier 2027. Cette structure renforcera la maîtrise publique de la gestion du réseau et facilitera sa transition vers un mix énergétique plus vertueux, favorisant davantage les énergies renouvelables et de récupération.